



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

## Demande de propositions

### Ingénieur électricien Conseils dans le contexte d'autorisations réglementaires

#### Demandes de renseignements

Prière d'adresser les demandes de renseignements et les soumissions à l'adresse suivante :

Courriel : [proposals.propositions@neb-one.gc.ca](mailto:proposals.propositions@neb-one.gc.ca)

Objet : Owuor Okiro — Demande de propositions n° 84084-18-0126

Bureau émetteur  
Office national de l'énergie  
517, Dixième Avenue S.-O.  
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Adresse du soumissionnaire

#### **NOM ET SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE**

---

*Nom (en caractères d'imprimerie)*

---

*Date*

---

*Signature de la personne autorisée à signer  
pour le compte du soumissionnaire*



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>4</b>
1.1 INTRODUCTION .....	4
1.2 RÉSUMÉ .....	4
1.3 COMPTE RENDU .....	5
<b>PARTIE 2 — INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>5</b>
2.1 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	5
2.2 PRÉSENTATION D'UNE SOUMISSION.....	6
2.3 ATTESTATION D'ANCIEN FONCTIONNAIRE.....	6
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT LA PÉRIODE DE DEMANDE DE PROPOSITIONS.....	8
2.5 LOIS APPLICABLES .....	9
<b>PARTIE 3 — INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION D'UNE SOUMISSION.....</b>	<b>9</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION D'UNE SOUMISSION.....	9
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>10</b>
4.1 PROCÉDURE D'ÉVALUATION .....	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	13
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>15</b>
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	15
<b>PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....</b>	<b>16</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	16
<b>PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>17</b>
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	17
7.2 AUTORISATION DE TÂCHES.....	17
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	18
7.4 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	18
7.5 DURÉE DU CONTRAT .....	19
7.6 AUTORITÉS.....	19
7.7 DIVULGATION PROACTIVE DE CONTRATS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	20
7.8 PAIEMENT .....	21
7.9 MÉTHODE DE PAIEMENT – VERSEMENT MENSUEL.....	21
7.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	22
7.11 LOIS APPLICABLES.....	22
7.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	22
7.13 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE .....	22
<b>ANNEXE A.....</b>	<b>23</b>
ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	23
<b>ANNEXE B.....</b>	<b>27</b>



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

BASE DE PAIEMENT .....	27
<b>ANNEXE C</b> .....	<b>28</b>
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	28
<b>ANNEXE D À LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS</b> .....	<b>33</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	33
<b>ANNEXE D</b> .....	<b>34</b>
FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TÂCHES .....	34



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

## **PARTIE 1 — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande de propositions comporte sept parties ainsi que des annexes et des pièces jointes.

La partie 1 - Généralités renferme une description générale du besoin.

La partie 2 - Instructions à l'intention du soumissionnaire renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de propositions.

La partie 3 - Instructions pour la préparation d'une soumission donne au soumissionnaire les instructions pour préparer sa soumission.

La partie 4 - Procédure d'évaluation et méthode de sélection décrit la façon dont se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels il faut satisfaire dans la soumission ainsi que la méthode de sélection.

La partie 5 - Attestations et renseignements supplémentaires précise les attestations et l'information supplémentaire à fournir.

La partie 6 - Exigences relatives à la sécurité et autres comprend des exigences particulières auxquelles le soumissionnaire doit répondre.

La partie 7 - Clauses du contrat subséquent contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux, la base de paiement, les exigences relatives à la sécurité, la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, les instruments de paiement électronique et le formulaire d'autorisation de tâches.

### **1.2 Résumé**

#### **1.2.1 Description du besoin**

L'Office national de l'énergie cherche un ingénieur électricien pour lui fournir des conseils dans le contexte d'autorisations réglementaires.

Il estime que la période visée par le besoin s'étendra du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 mars 2021. Le contrat sera assorti de deux options de prolongation d'un an chacune.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

### **1.2.2 Exigences relatives à la sécurité**

Le besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour plus de renseignements, prière de consulter la Partie 6 — Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres, ainsi que la partie 7 — Clauses du contrat subséquent. Pour plus d'information sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et l'organisation ou les clauses relatives à la sécurité, les soumissionnaires sont priés de se reporter au [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) dans le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

### **1.2.3 Accords commerciaux applicables**

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, de l'Accord de libre-échange nord-américain, de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, de l'Accord de libre-échange canadien, de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama et de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou.

## **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de propositions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus. Le compte rendu peut être fourni par écrit, au téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 — INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions générales, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de propositions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de propositions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées — biens ou services — besoins concurrentiels est incorporé par renvoi à la demande de propositions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité – soumission des Instructions uniformisées [2003](#) incorporées ci-dessus par renvoi est supprimé intégralement et remplacé par ce qui suit :

- a) au moment de présenter un arrangement aux termes de la Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement, le soumissionnaire a déjà fourni une liste de noms, conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension*. Pendant le processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement pouvant toucher la liste de noms.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées — biens ou services — besoins concurrentiels, est modifié de la manière suivante :

Supprimer ce qui suit : 60 jours

Insérer ce qui suit : 120 jours

## **2.2 Présentation d'une soumission**

Les soumissions doivent uniquement être envoyées à l'adresse [proposals.propositions@nebo.gc.ca](mailto:proposals.propositions@nebo.gc.ca), au plus tard à l'heure et à la date précisées à la page 1 de la demande de propositions.

## **2.3 Attestation d'ancien fonctionnaire**

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques du Conseil du Trésor et les directives relatives aux contrats avec d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions et, le cas échéant, les renseignements exigés ne sont pas fournis avant la fin de l'examen des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai qui lui est accordé pour transmettre cette information. Le défaut de donner suite à la demande du Canada et de respecter le délai aura pour effet de rendre la soumission non recevable.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

## Définitions

Aux fins de cette clause, « *ancien fonctionnaire* » signifie un ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur l'administration des finances publiques](#), L.R.C. (1985), ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada. Un « ancien fonctionnaire » peut être :

- a) un particulier;
- b) un particulier constitué en personne morale;
- c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« pension » désigne une pension ou une allocation annuelle versée en vertu la [Loi sur la pension de la fonction publique](#), L.R. 1985, ch. P-36 (« LPFP »), et toute majoration versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R. 1985, ch. S24, dans la mesure où elle touche la LPFP. Cela ne comprend pas les pensions versées en vertu de la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R.C. 1985, ch. C-17, la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10 et la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R.C. 1985, ch. R-11, la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R.C. 1985, ch. M-5, et la part de la pension versée en vertu du [Régime de pensions du Canada](#), L.R.C., 1985, ch. C-8.

« période du versement du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de travail à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi pour les fonctionnaires dont l'emploi a été aboli en raison de divers programmes mis en œuvre pour réduire les effectifs de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de service, qui se calcule de la même façon.

## Ancien fonctionnaire qui touche une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les fonctionnaires touchant une pension :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) la date de la cessation d'emploi ou du départ à la retraite de la fonction publique.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

En fournissant cette information, le soumissionnaire accepte que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, soit mentionné dans les rapports de divulgation proactive des contrats, sur le site Web des ministères, et ce, conformément à l'[Avis sur la politique des marchés : 2012-2](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

### **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c) la date de cessation d'emploi;
- d) le montant du paiement forfaitaire;
- e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f) la période de paiement forfaitaire, dont la date de début, la date de fin et le nombre de semaines;
- g) le numéro et le montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions du programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, y compris les taxes applicables.

## **2.4 Demandes de renseignements pendant la période de demande de propositions**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande de propositions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de propositions auquel se rapporte la demande de renseignements et veiller à énoncer chaque question de manière suffisamment précise pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

peut modifier les questions ou demander au soumissionnaire de le faire, de manière à éliminer leur caractère exclusif, pour que les réponses puissent s'appliquer à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une autre province ou d'un autre territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit compromise, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, on jugera que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 — INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION D'UNE SOUMISSION**

### **3.1 Instructions pour la préparation d'une soumission**

Le Canada exige que le soumissionnaire transmette sa soumission par voie électronique à l'adresse [proposals.propositions@neb-one.gc.ca](mailto:proposals.propositions@neb-one.gc.ca).

La soumission doit être présentée par section et divisée de la façon suivante :

- Section I - Soumission technique
- Section II - Soumission financière
- Section III - Attestations

#### **Section I - Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des besoins contenus dans la demande de propositions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer, de façon complète, concise et claire, leur capacité à effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de propositions.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande aux soumissionnaires de reprendre les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les répétitions, les soumissionnaires peuvent faire des renvois à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

## **Section II - Soumission financière**

**3.1.1** La soumission financière doit être présentée conformément à la base de paiement reproduite à l'annexe B.

### **3.1.2 Paiement électronique des factures — Soumission**

Pour le paiement des factures au moyen d'instruments électroniques, le soumissionnaire doit remplir l'annexe D afin de préciser les instruments qui sont acceptés.

Le défaut de remplir l'annexe D signifiera qu'aucun instrument électronique n'est accepté pour le paiement des factures.

L'acceptation ou non d'instruments de paiement électronique ne constitue pas un critère d'évaluation.

### **3.1.3 Clauses du *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat***

## **Section III - Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 - PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédure d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées en regard de l'ensemble des exigences énoncées dans la demande de propositions, selon les critères obligatoires et les critères techniques cotés.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Élément	Critère obligatoire	Satisfait (O) ou non (N)	Renvoi à la section de la proposition qui porte sur le critère indiqué
01	Le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitæ de sa ressource principale, laquelle doit posséder au moins 10 ans d'expérience de travail avec un ou plusieurs organismes de réglementation dans le secteur du transport d'électricité, ou exploitants de réseau, au chapitre de la conception, de la construction et de l'exploitation de lignes de transport d'électricité.		
02	Le soumissionnaire doit avoir de l'expérience en matière de conception technique dans le domaine de l'électricité sur le continent nord-américain et d'exploitation de lignes de transport d'électricité.		
03	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède des connaissances dans le domaine du transport d'électricité en Amérique du Nord.		
04	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a de l'expérience dans la présentation orale et écrite de renseignements sur des questions de réglementation en rapport avec les lignes de transport d'électricité.		
06	Le soumissionnaire doit détenir une cote de fiabilité approfondie ou consentir à se soumettre à une vérification de la sécurité accrue pour obtenir cette cote.		
07	La ressource proposée par le soumissionnaire doit détenir un titre professionnel lié à l'électricité, conféré par l'APEGA, et avoir acquis, après l'obtention de la désignation professionnelle, un minimum de 10 années d'expérience dans le domaine du transport de l'électricité.		



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

**4.1.1.2 Critères techniques cotés**

Élément	Critère noté	Note minimale requise	Note maximale possible	Renvoi à la section de la proposition où les renseignements sont fournis
<b>Approche technique</b>				
N1	Le soumissionnaire a démontré que la ressource proposée a l'expérience requise en matière de conception technique dans le domaine de l'électricité sur le continent nord-américain et d'exploitation de lignes de transport d'électricité. <b>Maximum de points : 10</b>	10	20	
N2	Le soumissionnaire a démontré que la ressource proposée possède les connaissances requises en matière de transport d'électricité en Amérique du Nord à l'égard des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• normes de fiabilité</li> <li>• effets sur le réseau de production-transport</li> <li>• fiabilité de l'électricité</li> <li>• plans de sécurité</li> <li>• plans d'urgence</li> <li>• entités de réglementation</li> <li>• autorités en matière de fiabilité</li> <li>• exploitants de réseau</li> </ul> <b>Maximum de points : 10</b>			
<b>Chef de projet / Directeur</b>				
N3	Le soumissionnaire démontrer que la ressource proposée possède au moins 10 ans d'expérience de travail avec un ou plusieurs organismes de réglementation dans le secteur du transport d'électricité, ou exploitants de réseau, au chapitre de la conception, de la construction et de l'exploitation de lignes de transport d'électricité. <b>Note minimale requise pour que la soumission soit jugée recevable : 10 points</b>	10	20	
N4	Le soumissionnaire a démontré que la			



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

	ressource proposée a de l'expérience dans la présentation orale et écrite de renseignements sur des questions de réglementation en rapport avec les lignes de transport d'électricité.			
	<b>Gestion de projets</b>			
N5	Le soumissionnaire a démontré que la ressource proposée a de l'expérience en évaluation de demandes visant de nouvelles lignes de transport d'électricité présentées pour approbation réglementaire, en rédaction de demandes de renseignements, en préparation de rapports résumant la demande et la preuve déposée par les intervenants et en présentation de comptes rendus et d'analyses techniques.	6	10	
	Note maximale possible pour la section : (Note minimale requise pour que la section des exigences notées de la soumission soit jugée recevable)	26	50	

## 4.2 Méthode de sélection

### 4.2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (75 %) et du prix (25 %)

La clause [A0027T](#) du *Guide CUA*, Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix, s'applique à la demande de propositions.

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - i. respecter toutes les exigences de la demande de propositions;
  - ii. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
  - iii. obtenir la note minimale de 26 points exigée pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

L'échelle de cotation compte 50 points.

2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences i, ii ou iii seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 75 % sera accordée au mérite technique



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

et une proportion de 25% sera accordée au prix.

4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 75 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 25 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la note pour le mérite technique et la note pour le prix seront additionnées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points pour le mérite technique ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. Les soumissions recevables ayant la note combinée la plus élevée pour la valeur technique et le prix seront recommandées aux fins de l'attribution du contrat.
8. Le processus de demande de propositions devrait donner lieu à la conclusion de deux contrats.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135 et le prix évalué le plus bas est de 45 000 \$ (45).

#### Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60 %) et du prix (40 %)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
<b>Note technique globale</b>		115/135	89/135	92/135
<b>Prix évalué de la soumission</b>		55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
<b>Calculs</b>	<b>Note pour le mérite technique</b>	$115/135 \times 60 = 51,11$	$89/135 \times 60 = 39,56$	$92/135 \times 60 = 40,89$
	<b>Note pour le prix</b>	$45/55 \times 40 = 32,73$	$45/50 \times 40 = 36,00$	$45/45 \times 40 = 40,00$
<b>Note combinée</b>		83,84	75,56	80,89
<b>Évaluation globale</b>		1 <sup>er</sup>	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, ce dernier déclarera une soumission non recevable, ou qu'il y a manquement à une des obligations prévues au contrat, s'il est établi que l'entrepreneur a présenté une fausse attestation, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si le soumissionnaire ne répond pas à une demande de renseignements ou ne satisfait pas à une exigence, ou s'il ne collabore pas, la soumission sera déclarée non recevable et on considérera qu'il y a manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis ultérieurement. Si l'une des attestations ou l'un des renseignements supplémentaires n'est pas rempli ou fourni tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai accordé pour fournir les renseignements exigés. Le défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans les délais prévus aura pour effet de rendre la soumission non recevable.

#### **5.1.1 Statut et disponibilité du personnel**

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de propositions, toutes les personnes proposées dans sa soumission seront disponibles pour exécuter les travaux exigés par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de propositions ou convenu avec ce dernier. Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'une personne mentionnée dans sa soumission, il peut proposer un remplaçant ayant des compétences et une expérience comparables. Le soumissionnaire doit informer l'autorité contractante de la raison du remplacement et fournir le nom, les compétences et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de la présente clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme étant indépendantes de la volonté du soumissionnaire : décès, maladie, congé de maternité et parental, retraite, démission, congédiement justifié ou résiliation d'une entente pour cause de manquement.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

Si le soumissionnaire a proposé une personne qui n'est pas un de ses employés, il doit attester qu'il a obtenu la permission de cette personne pour offrir ses services en vue de l'exécution des travaux et soumettre le curriculum vitae de cette personne au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne, de l'autorisation donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Sinon, la soumission pourrait être jugée non recevable.

### **5.1.2 Études et expérience**

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents présentés à l'appui de sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque personne proposée est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat subséquent.

## **PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

1. Avant l'attribution du contrat, les conditions suivantes doivent être remplies :

- a) Le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisation en règle, tel qu'il est indiqué à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
- b) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité, comme cela est indiqué à la Partie 7 — Clauses du contrat subséquent;
- c) Le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou encore à des lieux de travail dont l'accès est réglementé.

2. Les soumissionnaires doivent obtenir promptement l'attestation de sécurité exigée. Toute décision de reporter l'attribution du contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir l'attestation de sécurité exigée est laissée à l'entière discrétion de l'autorité contractante.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

## **PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant d'une demande de propositions et en font partie intégrante.

### **7.1 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

### **7.2 Autorisation de tâches**

Les travaux ou une portion des travaux visés par le contrat doivent être réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à l'énoncé du contrat.

#### **7.2.1 Processus d'autorisation de tâches**

1. Le chargé de projet fournira à l'entrepreneur, au moyen du formulaire « Autorisation de tâches » (annexe E), une description des tâches à accomplir.
2. L'autorisation de tâches décrira les activités et les biens livrables et fournira un calendrier d'exécution des principales activités ou les dates de remise des biens livrables. Elle précisera également la base et les méthodes de paiement prévues au contrat.
3. L'entrepreneur doit fournir au chargé de projet, dans les cinq jours civils suivant la réception, une estimation du coût total proposé pour l'exécution de la tâche et une ventilation de ce coût, qui aura été établie à partir de la base de paiement précisée au contrat.
4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant d'avoir reçu une autorisation de tâches approuvée par l'autorité contractante. L'entrepreneur reconnaît qu'avant la réception d'une autorisation de tâches, le travail effectué sera à ses propres risques.

a) Dans cette clause,



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

« valeur maximale du contrat » signifie le montant indiqué à la clause « Limitation des dépenses » énoncée dans le contrat;

la « valeur minimale du contrat » correspond à 2 %.

- b) L'obligation du Canada au titre du contrat consiste à demander des travaux jusqu'à concurrence de la valeur minimale du contrat ou, au choix du Canada, de payer l'entrepreneur à la fin du contrat conformément au paragraphe 3. En contrepartie de cette obligation, l'entrepreneur convient de se tenir prêt, pendant toute la durée du contrat, à exécuter les travaux décrits dans le contrat. La responsabilité maximale du Canada à l'égard des travaux exécutés aux termes du contrat ne doit pas dépasser la valeur maximale du contrat, à moins que l'autorité contractante n'autorise une augmentation par écrit.
- c) Si le Canada ne demande pas de travaux pour un montant correspondant à la valeur minimale du contrat pendant la période du contrat, il paiera à l'entrepreneur la différence entre la valeur minimale du contrat et le coût total des travaux demandés.
- d) Le Canada n'assume aucune obligation envers l'entrepreneur au titre de cette clause s'il résilie le contrat, en tout ou en partie, pour cause d'inexécution.

### **7.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions indiquées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.

#### **7.3.1 Conditions générales**

Le document [2035 2016-04-04](#) Conditions générales – Besoins plus complexes – Services s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

### **7.4 Exigences relatives à la sécurité**

**7.4.1** Les exigences en matière de sécurité suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une vérification d'organisation désignée (« VOD ») valide, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (« DSIC »), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (« TPSGC »).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des lieux de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ APPROFONDIE** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Aucun contrat de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIT être attribué sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur doit respecter les dispositions prévues dans les documents suivants :
  - a) *Liste de vérification des exigences en matière de sécurité* jointe à l'annexe C;
  - b) *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière version).

## 7.5 Durée du contrat

### 7.5.1 Période du contrat

Le contrat sera en vigueur de l'attribution au 31 mars 2021.

### 7.5.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat d'au plus deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, durant la prolongation du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables de la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, au moyen d'un avis écrit envoyé à l'entrepreneur au moins cinq jours civils avant la date d'échéance du contrat. Cette option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

## 7.6 Autorités

### 7.6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Monsieur Owuor Okiro  
Titre : Analyste technique de l'approvisionnement  
Organisation : Office national de l'énergie



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

Adresse : 517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210  
Calgary (Alberta) T2R 0A8  
Téléphone : 403-604-6254  
Télécopieur : 403-299-2713  
Adresse courriel : owuor.okiro@neb-one.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification au contrat doit être autorisée par écrit par elle. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou exécuter des travaux qui ne sont pas prévus au contrat par suite de demandes ou d'instructions, verbales ou écrites, faites ou données par une personne autre que l'autorité contractante.

### 7.6.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour ce contrat est la personne suivante :

Nom : À déterminer  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés aux termes du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus au contrat. Il est possible de discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, il ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat par l'autorité contractante.

### 7.6.3 Représentant de l'entrepreneur (à déterminer)

## 7.7 Divulcation proactive de contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur sa situation d'ancien fonctionnaire touchant une pension en application de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, l'entrepreneur accepte que ces renseignements soient affichés dans le site Web des ministères dans le cadre des rapports de



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

divulgation proactive publiés conformément à l'*Avis sur la politique des marchés : 2012-2* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## **7.8 Paiement**

### **7.8.1 Base de paiement – Taux ferme – Autorisations de tâches**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations aux termes de l'autorisation de tâches approuvée, le taux horaire ferme indiqué dans la base de paiement de cette autorisation sera payé à l'entrepreneur. Les droits de douane sont inclus, mais les taxes applicables sont en sus.

### **7.8.2 Limitation des dépenses**

Le Canada ne paiera pas à l'entrepreneur les changements de conception, les modifications et les interprétations de travaux sauf si ces éléments ont été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### **7.8.3 Paiement électronique des factures**

L'entrepreneur accepte d'être payé à l'aide de l'un ou l'autre des instruments de paiement électronique suivants :

- a) carte d'achat Visa;
- b) carte d'achat MasterCard;
- c) dépôt direct (au pays et à l'étranger);
- d) échange de données informatisé;
- e) virement télégraphique (uniquement à l'étranger).

## **7.9 Méthode de paiement – Versement mensuel**

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux effectués durant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tous les autres documents exigés par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

## **7.10 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **7.10.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur dans sa soumission ou avant l'attribution du contrat et sa collaboration constante relativement à la fourniture des renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat et le défaut de s'y confirmer constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations peuvent faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### **7.11 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties sont déterminées par ces lois.

### **7.12 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, le libellé du document qui figure en premier dans celle-ci l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas dans cette liste :

- a) les dispositions du contrat;
- b) les Conditions générales supplémentaires de la clause 4007 (2010-08-16) stipulant que le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- c) les conditions générales de la clause 2035 (2016-04-04) portant sur les besoins plus complexes de services;
- d) l'annexe A – Énoncé des travaux;
- e) l'annexe B – Base de paiement;
- f) l'annexe C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_ [à déterminer].

### **7.13 Exigences en matière d'assurance**

L'entrepreneur doit déterminer s'il a besoin d'une assurance pour s'acquitter de son obligation au titre du contrat et pour se conformer à une loi applicable, le cas échéant. Toute assurance obtenue ou maintenue en vigueur est aux frais de l'entrepreneur, dans son propre intérêt et pour sa protection personnelle. Elle ne le décharge en rien des responsabilités prévues au contrat.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

## **ANNEXE A**

### **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

#### **Contexte**

L'Office national de l'énergie réglemente notamment la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation de pipelines qui franchissent des frontières provinciales et internationales, de lignes internationales de transport d'électricité et de lignes interprovinciales désignées, les importations de gaz naturel et les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel, de gaz naturel, de produits pétroliers raffinés et d'électricité ainsi que des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières dans certaines régions. Il lui incombe par ailleurs de diffuser de l'information à jour, exacte et objective sur l'énergie et de fournir des conseils sur des questions énergétiques.

Son résultat stratégique indique ce qui suit : la réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens, la protection de l'environnement et l'efficacité de l'infrastructure comme des marchés énergétiques, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions ou les recommandations de l'Office national de l'énergie.

#### **Objectif**

Il est possible que les travaux de l'Office national de l'énergie s'accroissent dans le domaine de l'électricité, du fait des points suivants :

- i. un accroissement des projets visant des lignes internationales de transport d'électricité,
- ii. les nouvelles responsabilités de l'Office national de l'énergie relativement à la production d'électricité à partir de sources renouvelables,
- iii. l'élaboration de la réglementation sur l'énergie.

L'Office national de l'énergie cherche donc à obtenir les services à contrat d'un ou deux ingénieurs électriciens pour lui prêter main-forte.

#### **Énoncé des besoins**

L'Office national de l'énergie a un besoin temporaire de services en génie électrique rendus par des entrepreneurs techniques d'expérience hautement qualifiés dans des situations où la charge de travail est particulièrement lourde.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

## Portée des travaux

Lorsque requis, l'entrepreneur examinera des demandes d'installations visant des lignes internationales de transport d'électricité déposées devant l'Office national de l'énergie en se fondant sur ce que prévoient le *Guide de dépôt – Électricité* de ce dernier et l'ordonnance générale visant l'électricité rendue.

L'examen sera résumé dans un rapport d'évaluation de la demande et présenté à l'Office national de l'énergie en vue d'une possible recommandation. Il pourra aussi servir à produire des demandes de renseignements à l'intention de l'industrie. L'entrepreneur pourrait créer ces demandes de renseignements ou participer à leur rédaction en plus d'aider avec les questions posées pendant l'audience.

On s'attend de l'entrepreneur qu'il fournisse des services de consultation sous forme de présentations portant sur les lignes internationales de transport d'électricité en Amérique du Nord, notamment sur les organismes de réglementation et les exploitants, sur les liens qui existent entre les rôles et responsabilités de chacun (entre autres à l'égard des points iii à vii de la liste plus bas) ainsi que sur l'applicabilité des normes et règlements.

On s'attend de l'entrepreneur qu'il fournisse des services de consultation sous forme de conseils spécialisés à l'Office national de l'énergie au sujet de lignes internationales de transport d'électricité, en mettant l'accent sur les aspects techniques de la demande à l'étude.

Les aspects techniques peuvent comprendre les points suivants, sans nécessairement s'y limiter :

- i. l'emplacement du projet;
- ii. les volets du projet et les activités prévues, notamment la conception technique détaillée et les principes sous-jacents;
- iii. l'échéancier du projet et les autres approbations requises;
- iv. les répercussions sur le réseau de production-transport d'électricité;
- v. le fonctionnement fiable du réseau d'électricité et les normes de fiabilité qui s'appliquent;
- vi. les plans de sécurité;
- vii. les plans d'urgence.

En plus des travaux liés aux lignes de transport d'électricité, on s'attend de l'entrepreneur qu'il fournisse des services de consultation relativement à la réglementation de l'électricité et à la production d'électricité au large des côtes.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

On s'attend de l'entrepreneur qu'il fournisse des conseils spécialisés à l'Office national de l'énergie, selon les préférences exprimées par ce dernier sous forme de présentations orales ou écrites, de rapports ou autres. L'Office national de l'énergie conservera un registre des résultats attendus de l'entrepreneur et obtenus de celui-ci.

### **Tâches et résultats attendus**

L'entrepreneur et l'autorité contractante conviendront du temps nécessaire pour produire les résultats attendus avant que les travaux se rattachant à une tâche ne commencent.

1. **Tâche n° 1** - Examiner une demande déposée auprès de l'Office national de l'énergie concernant une ligne internationale de transport d'électricité.

(**Résultat attendu n° 1** - Analyse de la demande à partir d'une description de projet et de la perspective technique)

2. **Tâche n° 2** - Examiner les commentaires sur la demande déposés auprès de l'Office national de l'énergie par les parties intéressées.

(**Résultat attendu n° 2** - Analyse des commentaires des parties intéressées)

3. **Tâche n° 3** - Cerner, dans les documents déposés, les écarts, lacunes ou conclusions non corroborées et collaborer avec l'Office national de l'énergie afin d'obtenir l'information voulue de la part des sociétés au moyen de demandes de renseignements.

(**Résultat attendu n° 3** - Évaluation de la nécessité d'adresser des demandes de renseignements, avec justification le cas échéant)

4. **Tâche n° 4** - Examiner les réponses de la société aux demandes de renseignements et déterminer si des renseignements supplémentaires sont requis. Collaborer avec l'Office national de l'énergie afin de rédiger les demandes de renseignements voulues.

(**Résultat attendu n° 4** - Évaluation du caractère approprié des demandes de renseignements et, au besoin, des demandes supplémentaires aux sociétés)

5. **Tâche n° 5** - Examiner la preuve déposée par les parties intéressées en rapport avec une demande visant des lignes internationales de transport d'électricité en tenant compte de la description du projet et de la perspective technique, puis au besoin collaborer avec l'autorité contractante afin d'ébaucher les demandes de renseignements requises à l'intention des parties avant de déterminer, sur réception des réponses, si des



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

renseignements supplémentaires sont requis de la part de la société et des parties intéressées.

**(Résultat attendu n° 5 - Assistance pour rédiger les demandes de renseignements adressées aux parties intéressées et les demandes de l'Office national de l'énergie présentées aux sociétés en vue d'obtenir des renseignements supplémentaires)**

6. **Tâche n° 6** - Aider l'Office national de l'énergie à cerner les questions et à résumer la preuve déposée par la société ainsi que les parties intéressées à l'égard de lignes internationales de transport d'électricité. Suivre et résumer la preuve déposée par la société et les parties intéressées.

**(Résultat attendu n° 6 - Résumé de la preuve et des points de vue défendus par la société et par les parties intéressées)**

7. **Tâche n° 7** - Conseiller l'Office national de l'énergie, oralement ou par écrit, relativement à l'élaboration de la réglementation visant les lignes internationales de transport d'électricité.

**(Résultat attendu n° 7 - Examen des règlements et des normes du ressort d'autres organismes de réglementation; prestation de conseils à l'Office national de l'énergie, oralement ou par écrit, pour l'ébauche de la documentation sur la réglementation)**

8. **Tâche n° 8** - Conseiller l'Office national de l'énergie, oralement ou par écrit, en matière de production d'électricité au large des côtes.

**(Résultat attendu n° 8 - Examen des nouvelles exigences législatives visant l'Office national de l'énergie et des activités de d'autres organismes de réglementation en ce qui concerne la production d'électricité au large des côtes; prestation de conseils à l'Office national de l'énergie, oralement ou par écrit, pour l'ébauche de la documentation sur la réglementation)**



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

**ANNEXE B**  
**BASE DE PAIEMENT**

L'entrepreneur sera rémunéré pour l'exécution des travaux indiqués dans l'autorisation de tâches, conformément à la base de paiement ci-après.

La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu de l'autorisation de tâches ne doit pas dépasser la somme précisée dans celle-ci. Les droits de douane sont inclus, mais les taxes applicables sont en sus.

<b>Exigence</b>	<b>Nombre d'heures (aux fins de l'évaluation seul.)</b>	<b>Taux horaire tout compris pour la période visée par le contrat et pour toutes les périodes visées par une option</b>
<b>Exécuter tous les travaux décrits à l'annexe A – Énoncé des travaux</b>	100	
Montant du contrat, sans taxe		À déterminer

**Remarques**

1. Aucuns frais de déplacement ou d'hébergement ne sont prévus aux termes du contrat.
2. Tous les tarifs présentés doivent inclure la totalité des frais administratifs, des frais se rattachant à la gestion et des autres frais connexes.
3. Les données volumétriques fournies dans la base de paiement ne visent qu'à permettre l'évaluation de la soumission et ne constituent ni une garantie ni une estimation de la somme de travail qui pourrait être nécessaire.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

**ANNEXE C**

**LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

***( quatre prochaines pages )***

Contract Number / Numéro du contrat <b>18-0126</b>
Security Classification / Classification de sécurité

**SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)**

**PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE**

1. Originating Government Department or Organization Ministère ou organisme gouvernemental d'origine <b>National Energy Board</b>	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction
---	--

3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
--	---

4. Brief Description of Work - Brève description du travail

5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?  No / Non  Yes / Oui

5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?  No / Non  Yes / Oui

6. Indicate the type of access required - Indiquer le type d'accès requis

6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)  No / Non  Yes / Oui

6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? / Le fournisseur et ses employés (p.ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.  No / Non  Yes / Oui

6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?  No / Non  Yes / Oui

7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès

Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------------	---

7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion

No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:

7. c) Level of Information / Niveau d'information

PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

Security Classification / Classification de sécurité



Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité

**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  
If Yes, indicate the level of sensitivity:  
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :  No  Yes / Non  Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  No  Yes / Non  Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : \_\_\_\_\_

Document Number / Numéro du document : \_\_\_\_\_

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:  
Commentaires spéciaux : \_\_\_\_\_

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?  No  Yes / Non  Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted:  
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?  No  Yes / Non  Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No  Yes / Non  Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  No  Yes / Non  Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  No  Yes / Non  Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No  Yes / Non  Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?  No  Yes / Non  Oui

Security Classification / Classification de sécurité
--





Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité

**PART C (continued) / PARTIE C (suite)**

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  
 Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  
 Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	Confidential Confidentiel	Secret	Top Secret Très Secret	NATO Restricted NATO Diffusion Restreinte	NATO Confidential	NATO Secret	COSMIC Top Secret COSMIC Très Secret	Protected Protégé			Confidential Confidentiel	Secret	Top Secret Très Secret
											A	B	C			
Information / Assets Renseignements / Biens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Media Support TI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IT Link Lien électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
 La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée.

12. b) Will the document attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
 La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

Security Classification / Classification de sécurité
--



Office national  
de l'énergie



National Energy  
Board

Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

**PAGE LAISSÉE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

## **ANNEXE D À LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte l'un ou l'autre des instruments de paiement électronique suivants :

- carte d'achat Visa
- carte d'achat MasterCard
- dépôt direct (au pays et à l'étranger)
- échange de données informatisé
- virement télégraphique (uniquement à l'étranger)





Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

5. Autres conditions ou contraintes		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Préciser :		
6. COTE DE SÉCURITÉ REQUISE POUR LE PERSONNEL DE L'ENTREPRENEUR				
<input type="checkbox"/> Cote de fiabilité <input type="checkbox"/> Secret <input type="checkbox"/> Très secret <input type="checkbox"/> Autre				
7. BILINGUISME (s'il y a lieu)				
		<input type="checkbox"/> OUI		<input type="checkbox"/> NON
<b>Proposition d'autorisation de tâches (section à remplir par l'entrepreneur)</b>				
8. Coût estimatif				
Catégorie (niveau) et nom de la personne proposée	Numéro du dossier de sécurité de Services publics et approvisionnement Canada	Tarif quotidien ferme — Escompte	Nombre de jours estimatif	Coût total
Coût estimatif des services professionnels	Total			
	TPS			
	Total général			



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

**Approbation de l'autorisation de tâches**

## 9. Signataires autorisés

Nom, titre et signature de la personne autorisée à signer au nom de l'entrepreneur	Entrepreneur	Date
Nom, titre et signature du chargé de projet (personne autorisée à signer au nom de l'Office national de l'énergie)	Office national de l'énergie	Date
Nom, titre et signature de l'autorité contractante	Office national de l'énergie	Date

## 10. Base de paiement et facturation

Conformément à l'article « Base de paiement » du contrat.

Le paiement sera fait à la réception des factures détaillées produites mensuellement pour les services rendus, sous réserve d'acceptation complète par le chargé de projet ou le responsable technique. Le total des paiements ne peut pas dépasser le total général.

Les factures originales devront être transmises au chargé de projet ou au responsable technique. Une copie de chaque facture sera envoyée à l'autorité contractante, ainsi que les pièces jointes pertinentes.

**\* Conflit d'intérêts**

L'entrepreneur convient qu'il s'agit d'une condition du contrat que toute personne qui ne se conforme pas aux dispositions du *Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat* ou du *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique* ne peut pas bénéficier du présent contrat.



Demande de propositions n° 84084-18-0126

Date et heure de clôture : Le 24 septembre 2018 à 14 h (HAR)

---

L'entrepreneur s'engage à conserver une indépendance financière par rapport aux sociétés réglementées par l'Office national de l'énergie. Il s'engage en outre à ce qui suit pendant toute la durée d'une commande passée aux termes de la présente offre permanente :

- protéger le caractère confidentiel de tous les travaux exécutés pour le compte de l'Office national de l'énergie;
- maintenir l'indépendance des membres de son personnel qui travaillent à des projets de l'Office national de l'énergie par rapport aux membres de son personnel qui pourraient travailler à des projets d'une société réglementée par l'Office national de l'énergie;
- ne pas représenter de parties ou de participants à une instance quelconque de l'Office national de l'énergie, et à ne travailler pour aucun d'eux (y compris le demandeur ou les intervenants), s'il a conclu un contrat avec l'Office national de l'énergie pour fournir des services dans le cadre de l'audience en question;
- divulguer tout conflit d'intérêts.